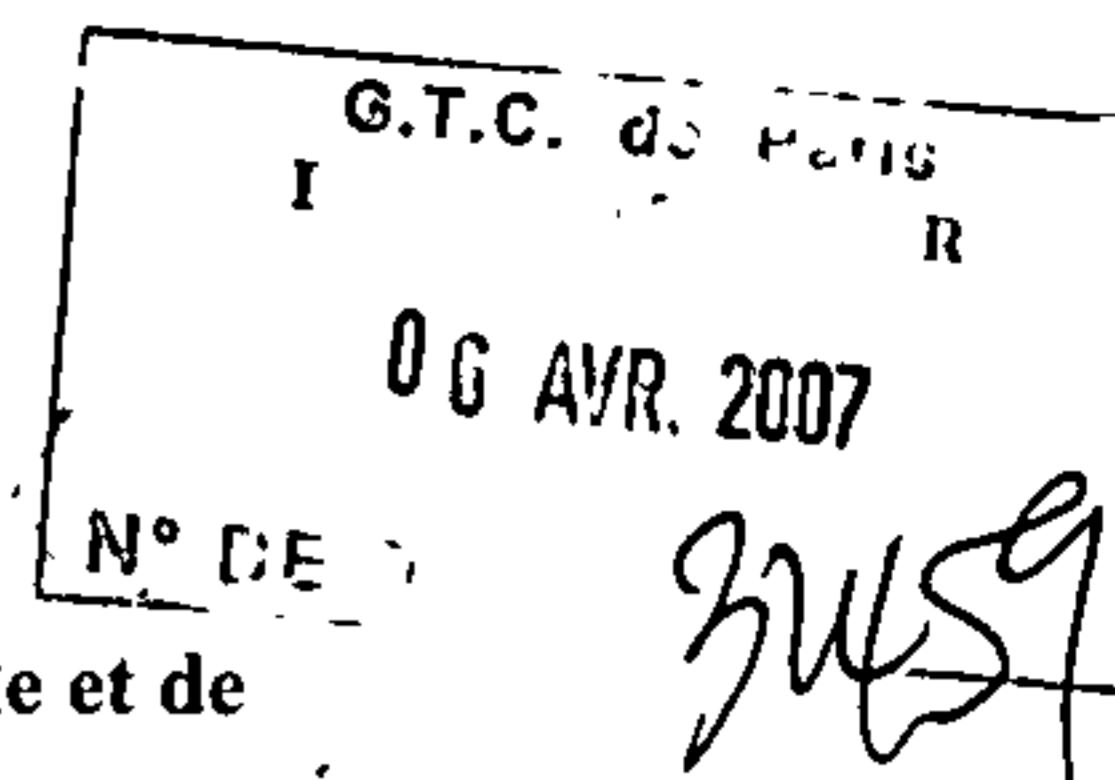


**ADD EQUATION**  
**Société Anonyme d'Expertise Comptable et de**  
**Commissaires aux Comptes au capital de € 105 867**  
**Siège social : 15, rue Mansart - 75009 PARIS**  
**RCS PARIS B 353 092 489**



90310160

**PROCES-VERBAL DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**EN DATE DU VINGT NEUF DECEMBRE**  
**DEUX MILLE SIX**

L'an deux mille six,

Le vingt neuf décembre à neuf heures,

Les actionnaires de la Société ADD EQUATION, Société Anonyme au capital de € 105 867, se sont réunis au 15 rue Mansart - 75009 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX préside la séance.

Monsieur Jean-Marie CARDINAL est présent.

Monsieur Claude LECAREUX et Monsieur Christian BANDE sont représentés.

Monsieur Daniel HAMEL, Commissaire aux Comptes est excusé.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que tous les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. A.' or similar, located at the bottom left of the page.

L'Assemblée réunissant ainsi le nombre d'actions ayant le droit de vote nécessaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- les comptes arrêtés au 30 juin 2006,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés l'ont été, conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

A caractère ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'activité et les comptes de la Société durant l'exercice clos le 30 juin 2006 et sur les conventions visées aux Articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce (Articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966),
- approbation de ces rapports et examen des comptes annuels, affectation des résultats,
- quitus à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- nomination de Mademoiselle Yolène de la RUEE en qualité d'administrateur,
- pouvoirs pour effectuer les dépôts et formalités,
- questions diverses.

Lecture est donnée des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Après échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

**PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, conformément aux prescriptions légales, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2006, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 337 voix contre 423.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

- € 20 636,83 au report à nouveau.

Le report à nouveau sera ainsi porté à € 237 307,19.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 337 voix contre 423.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions résultant des Articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce (Articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966), approuve chacune des conventions qui y sont écrites.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mission au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

### CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve la nomination de Mademoiselle Yolène de la RUEE en qualité d'administrateur pour une durée de six années.

Son mandat prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Jean-Patrick FORTLACROIX



Jean-Marie CARDINAL

Claude LECAREUX

Représenté



Christian BANDE

Représenté

